

NN 03-2023 • 3 février

RÉFORME DES RETRAITES

En réponse au gouvernement qui maintient sa réforme, la mobilisation ne peut que s'amplifier !

Deuxième journée de mobilisation le 31 janvier avec une participation en hausse par rapport au 19 janvier : les rassemblements organisés partout sur le territoire ont réunis plus de 2 millions d'opposants à la réforme.

La réponse de la première ministre ne s'est pas fait attendre : « *L'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable* ». Fermez le ban ! Voilà qui donne le ton d'un débat parlementaire qui s'ouvre avec pas moins de 20 000 amendements déposés pour un texte qui, après les navettes Assemblée - Sénat devra être adopté au plus tard le 26 mars. Il s'agit donc d'une véritable course contre la montre :

- 30/01 – 18/02 - Examen par l'Assemblée nationale (AN)
- 18/02 – 04/03 - Examen du texte par le Sénat (S)
- 04/03 – 26/03 – Examen du texte amendé par une commission mixte AN-S
 - ⇒ Faute d'accord en Commission mixte, le texte est renvoyé à l'AN en seconde lecture
 - ⇒ **Faute d'adoption par l'AN au plus tard le 26 mars, le gouvernement est autorisé à prendre une Ordonnance pour mettre en œuvre sa réforme !**

C'est pourquoi l'intersyndicale interprofessionnelle appelle à 2 nouvelles journées de mobilisation **mardi 7 et samedi 11 février**. Sans la moindre hésitation le Syndicat Unifié-Unsa appelle les salariés des Caisses d'épargne à se joindre aux rassemblements organisés sur l'ensemble du territoire.

Au vu du calendrier parlementaire, l'heure est plus que jamais à la mobilisation du plus grand nombre. Le double appel des mardi 7 et samedi 11 février doit être un succès d'une ampleur telle que le gouvernement devra y réfléchir à 2 fois avant de maintenir son projet, a minima prendre en compte les points critiques !

Pour l'UNSA, le mot d'ordre n'a pas changé :

**« Âge de départ en retraite, aucun recul !
Ni 1 jour, ni 1 mois, ni 1 an de plus ! »**

Tous concernés, tous mobilisés les 7 et 11 février !



Lire le tract intersyndical
Interprofessionnel